

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



1158^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Judi 25 octobre 1962
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 20 de l'ordre du jour: Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>fin</i>)	617
Point 92 de l'ordre du jour: Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	624

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

**Admission de nouveaux Membres à l'Organisation
des Nations Unies (*fin**)**

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution [A/L.396 et Add.1] présenté par 19 Etats Membres et tendant à l'admission de l'Ouganda à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que du rapport du Conseil de sécurité sur cette question [A/5258]. Le Conseil a recommandé l'admission de l'Ouganda à l'Organisation. Je n'ai pas reçu de demande de vote sur le projet de résolution. En l'absence d'une telle demande, je considérerai que l'Assemblée générale décide d'admettre par acclamation l'Ouganda comme Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

2. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je déclare l'Ouganda admis à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de l'Ouganda est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): C'est avec un très vif plaisir que je souhaite la bienvenue à l'Ouganda, cent dixième Membre de l'Organisation. Je suis certain que l'Ouganda aura une contribution très utile à apporter aux débats de l'Assemblée et aux travaux des autres organes des Nations Unies, tant au service de son propre peuple qu'au service de l'humanité.

4. Il a été suggéré que la séance soit suspendue pendant quelques minutes pour nous permettre de nous rendre à la cérémonie au cours de laquelle sera hissé le drapeau de l'Ouganda, près de l'entrée du bâtiment de l'Assemblée. Je renvoie donc à plus tard les discours de félicitations que les Membres désirent prononcer à l'occasion de l'admission de l'Ouganda à l'Organisation, afin que nous puissions participer d'abord à cette cérémonie.

La séance est suspendue à 15 h 5; elle est reprise à 15 h 25.

5. **M. GODBER** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, un grand nombre d'entre nous viennent d'avoir le plaisir de vous accompagner devant le bâtiment et de participer à la cérémonie au cours de laquelle a été hissé le drapeau du nouvel Etat de l'Ouganda, auquel nous souhaitons la bienvenue ici aujourd'hui. De telles cérémonies sont toujours émouvantes et celle d'aujourd'hui ne fait certes pas exception. Nous avons vu le drapeau de l'Ouganda battre vaillamment au vent et cela a causé, j'en suis sûr, autant d'émotion chez les autres membres que chez l'éminent Premier Ministre de l'Ouganda qui se tenait à vos côtés. Qu'il soit assuré que, si le vent qui faisait flotter le drapeau était frais, la cordialité de l'Assemblée fera plus que compenser le froid qui règne à l'extérieur.

6. Ma délégation a eu le grand honneur et le plaisir de présenter, en commun avec les autres pays du Commonwealth et un certain nombre d'autres Membres de l'Organisation, le projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission de l'Ouganda à l'Organisation des Nations Unies [A/L.396 et Add.1]. Ma délégation a présenté au Conseil de sécurité, le 15 octobre, la demande d'admission de l'Ouganda; nous avons alors examiné de manière assez détaillée les qualités qui autorisaient l'Ouganda à devenir Membre. Tous les membres du Conseil de sécurité ont reconnu à l'unanimité que l'Ouganda présentait toutes les qualités requises.

7. Je n'ai donc pas besoin de passer à nouveau en revue les considérations qui ont conduit le Conseil de sécurité à reconnaître que l'Ouganda disposait de toutes les institutions et ressources nécessaires pour maintenir son indépendance et remplir entièrement et activement son rôle à l'Organisation. Maintenant que l'Assemblée a accepté à l'unanimité la recommandation du Conseil et que l'Ouganda a été admis à l'Organisation, je voudrais faire simplement un ou deux brèves remarques, brèves non parce que mes sentiments sont superficiels, mais par respect pour les autres orateurs qui désirent prendre la parole et pour l'éminent Premier Ministre de l'Ouganda que nous serons tous heureux d'entendre tout à l'heure.

8. Je voudrais donc d'abord exprimer le plaisir et la satisfaction sincères qu'éprouve mon pays à voir l'Ouganda parvenu à l'indépendance dans la paix, sans retard excessif, sans rien de ces luttes, de ces effusions de sang, de cette amertume que certains observateurs partiaux affirment être l'accompagnement inévitable d'une telle évolution. Je crois qu'il est vrai de dire que cet heureux aboutissement a résulté en grande partie du fait que les chefs de l'Ouganda et nous-mêmes avions confiance dans nos intentions récipro-

1/ Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, 1021ème séance.

**Reprise des débats de la 1147ème séance.*

ques et que les désaccords qui existaient entre nous (il y en avait) ont été facilement dissipés parce qu'ils portaient sur des méthodes, non sur des principes.

9. Mon pays a pleinement conscience des nombreux problèmes auxquels les nouvelles nations d'Afrique ont à faire face — nous devons tous, d'ailleurs, en avoir conscience — et nous nous rendons compte des dangers que le morcellement des régions en un trop grand nombre d'Etat séparés risquerait d'entraîner pour la santé économique et politique de ces nouveaux pays. Nous avons donc constamment cherché à faire en sorte que nos territoires d'Afrique évoluent vers l'indépendance en tant qu'unités, avec toute la force politique et toute l'aptitude à se suffire économiquement que cela doit entraîner. L'Ouganda en est un exemple.

10. Voici une terre qui est venue à l'indépendance comme Etat unique, alors qu'avant l'arrivée des Britanniques en Afrique et dans ce territoire il y existait plusieurs royaumes. Ma délégation estime que c'est un bien pour l'Ouganda et, si je puis me permettre de le dire, un exemple pour l'ensemble de l'Afrique. J'ai aujourd'hui le devoir très agréable de rendre hommage aux qualités d'homme d'Etat dont a fait preuve dans son pays M. Obote, premier ministre de l'Ouganda, que je suis enchanté de voir parmi nous en ce moment et des autres hommes qui ont joué un rôle important dans les affaires politiques de ce pays. Je revendique pour mon pays une part de l'honneur d'avoir atteint ce résultat, mais cela ne doit diminuer en aucune manière le mérite qui revient de droit aux propres dirigeants de l'Ouganda. Ce sont eux qui, en définitive, ont dû élaborer et décider les mesures destinées à concilier les divergences d'opinions relatives à la structure de l'Ouganda. Ce sont eux qui ont dû accepter les compromis qui ont abouti à la solution présente.

11. Nous avons eu la chance d'avoir affaire à de tels hommes. Ils possèdent pleinement le sens de leurs responsabilités et cette maturité politique qui sait écarter les divergences individuelles, régionales et partisans dans l'intérêt de l'ensemble du pays. Ils récoltent aujourd'hui le fruit de leur labeur avec l'indépendance de l'Ouganda et son entrée à l'Organisation composée d'Etats souverains.

12. La nation qui a accédé à l'indépendance n'est pas seule heureuse et satisfaite de ce résultat. Il est de mode, dans certains milieux, de montrer la puissance administrante s'accrochant désespérément, jusqu'à la dernière limite, aux privilèges économiques et politiques dont elle jouissait sur un territoire colonial. L'histoire de ces dernières années apporte la claire réfutation de ce dire. J'ai moi-même, à la présente session, l'honneur de souhaiter, du haut de cette tribune, la bienvenue à deux nouveaux pays du Commonwealth devenus Etats Membres de l'Organisation. C'est avec une cordialité sincère que j'ai salué l'entrée de la Jamaïque ainsi que de la Trinité et Tobago à l'Organisation. C'est avec le même sincère et profond plaisir que mon pays a salué l'indépendance de l'Ouganda le 9 octobre et que je félicite maintenant ce pays de son admission à l'Organisation dont il devient le cent dixième Membre. Notre famille de nations ne cesse de s'agrandir; si toutes possèdent les mêmes qualités, la même intégrité que l'Ouganda, nous ne pourrions que croître nous-mêmes en valeur, tout comme elles gagneront, je l'espère, à participer à nos délibérations.

13. M. SWAI (Tanganyika) [traduit de l'anglais]: C'est avec les plus profonds sentiments d'honneur et de joie que je viens exprimer, au nom des membres du Commonwealth, notre satisfaction de voir adoptée par l'Assemblée la résolution qui décide l'admission de l'Ouganda à l'Organisation. Le Commonwealth est maintenant un groupe de parents et d'amis qui connaissent des problèmes différents dans les diverses parties du monde, mais qui ont en commun certaines croyances et traditions, et ne cessent de s'intéresser au bien-être de chacun des autres. Le Commonwealth est aussi un groupe ouvert aux problèmes de l'extérieur. Il a pour base le respect des droits fondamentaux de l'homme et l'esprit de libre association et de coopération. C'est pourquoi nous sommes heureux et fiers de voir l'Ouganda parmi nous en qualité d'Etat libre et souverain.

14. Nous nous réjouissons de voir l'Ouganda retrouver sa pleine souveraineté. C'est volontairement que j'emploie l'expression "retrouver sa souveraineté" et non pas l'expression "atteindre la souveraineté", car l'Ouganda n'a jamais été conquis et n'a même jamais été une colonie. L'Ouganda a été pendant 68 ans un protectorat du Royaume-Uni. Ses chefs avaient signé des traités avec le Royaume-Uni. Pour ne citer que deux exemples, les royaumes du Buganda et du Bunyoro étaient depuis longtemps des sociétés hautement organisées lorsqu'ils ont accepté le statut de protectorat du Royaume-Uni. Les monts de la Lune, connus depuis l'époque de Ptolémée au II^{ème} siècle, et la source du Nil ont hanté longtemps l'imagination des hommes au-delà des rives africaines.

15. Au moment où fleurissait la civilisation de ces deux royaumes, il existait d'autres civilisations en Afrique orientale et en Afrique centrale; voyez, par exemple, les villes marchandes du littoral d'Afrique orientale, généralement connues sous le nom d'empire Zenj, la civilisation azanienne du Kenya et du Tanganyika, et le port de Sofala, en Mozambique, par où passait le commerce avec l'Arabie, l'Inde et même la Chine, avec le royaume du Monomotapa où étaient situées, selon la légende, les mines du roi Salomon. L'empire du Monomotapa comprenait également les murailles et les tours de la civilisation Zimbabwé. La longue évolution de l'Ouganda dans l'histoire de la musique, de la pensée et des arts devrait l'inciter à résoudre ses problèmes et à envisager l'avenir avec confiance et fermeté en se tournant résolument vers lui.

16. Nous félicitons le gouvernement, les dirigeants et le peuple de l'Ouganda du rétablissement de leur pleine souveraineté. L'Ouganda voit aujourd'hui le couronnement des efforts de ses fils et de ses filles qui ont travaillé dur pour lui permettre d'occuper enfin la place à laquelle il avait droit dans la communauté des nations, fondée sur l'égalité des hommes et sur leur dignité.

17. Le Royaume-Uni mérite également nos félicitations. Je ne puis mieux les exprimer que ne l'a fait le Premier Ministre de l'Ouganda en personne. Dans un discours prononcé à Kampala le 9 octobre dernier, M. Obote a déclaré:

"Je sais qu'il est de mode, et non pas seulement en Afrique, de condamner l'impérialisme et tout ce qui lui ressemble, mais tout en le condamnant moi aussi, j'éprouve une certaine tendresse pour la protection que nous avons connue ici. Je désire rendre maintenant publiquement hommage et exprimer notre reconnaissance à la puissance protectrice

"dont les conseils nous ont orientés avec grande sagesse et nous ont si bien réussi."

18. L'avenir de l'Ouganda se présente sous d'heureux auspices. Le pays possède des ressources naturelles en abondance, une population énergique, instruite et dynamique. Le vaisseau de l'Etat est dirigé par un homme sage, le premier ministre Obote, et par son équipe très compétente. Nous nous permettrons de rendre spécialement hommage aux qualités politiques du Premier Ministre.

19. Nous sommes certains que les qualités naturelles de l'Ouganda, jointes à son expérience, lui permettront de contribuer de façon utile et constructive à l'œuvre que poursuit l'Assemblée pour atteindre les objectifs et réaliser l'idéal de la Charte.

20. Au nom du Commonwealth, je saisis avec joie cette occasion d'adresser une fois de plus mes meilleurs vœux au gouvernement, aux dirigeants et au peuple de l'Ouganda. Qu'il soit le bienvenu à l'Organisation.

21. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Lorsque, récemment, le Conseil de sécurité examinait la demande d'admission de l'Ouganda à l'Organisation, les Etats-Unis ont exprimé leur plaisir et leur satisfaction de voir ce nouvel Etat sur le point d'entrer à l'Organisation. En exprimant à nouveau aujourd'hui notre satisfaction, maintenant que l'admission de l'Ouganda est devenue un fait accompli, j'adresse nos félicitations les plus sincères au peuple ougandais et à son éminent et compétent premier ministre, M. Obote, qui a heureusement pu se rendre ici en cette occasion mémorable.

22. L'Ouganda a eu la chance de parvenir à l'indépendance au terme d'une évolution pacifique. Nous savons de quelles qualités d'hommes d'Etat ont fait preuve les dirigeants de l'Ouganda et ceux du Royaume-Uni, qualités qui ont permis cette réalisation. Cela laisse bien augurer d'une marche rapide de l'Ouganda vers l'amélioration du bien-être de ses populations.

23. Nous avons fait connaître précédemment le désir du Gouvernement des Etats-Unis d'aider l'Ouganda à renforcer son indépendance. A cette fin, nous apportons déjà notre aide dans un certain nombre de domaines particuliers.

24. L'Ouganda entre à l'Organisation à un moment spécialement grave de l'histoire de l'Assemblée. Nous sommes certains que ce pays apportera très vite sa contribution réfléchie, constructive et utile pour la solution des nombreux problèmes pressants auxquels l'Organisation doit faire face.

25. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de la Guinée, du Mali et du Ghana, en cette heureuse occasion qui voit se joindre à nous un nouvel Etat indépendant d'Afrique. Nous félicitons le gouvernement et le peuple de l'Ouganda d'avoir obtenu l'indépendance de leur pays et c'est avec un sentiment de fierté fraternelle que nous souhaitons la bienvenue, dans l'Organisation mondiale, à l'éminent Premier Ministre de l'Ouganda, M. Obote, et à sa délégation. Une fois de plus, un bastion de l'impérialisme est tombé; une fois de plus, la voix de l'Afrique se fait entendre avec plus de force dans les organes des Nations Unies. Certains membres de l'Assemblée générale disent qu'ils ont assez entendu la voix de l'Afrique. Ce sont ceux qui ne veulent pas que l'Afrique soit libérée de son passé colonial, que l'équilibre

soit rétabli après la douloureuse expérience que l'Afrique a faite de l'oppression raciale, de l'injustice et de la domination. Non, on n'a pas assez entendu la voix de l'Afrique; que dire de la Rhodésie du Sud, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Mozambique, du Sud-Ouest africain, du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Souaziland, du Kenya, de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland? Aussi longtemps que ces territoires d'Afrique demeureront sous la domination étrangère, nous soulèverons ici et partout le problème colonial, jusqu'à ce que les portes de la liberté, de l'indépendance et de l'égalité raciale soient grandes ouvertes.

26. L'Ouganda entre à l'Organisation pleinement résolu à lutter, comme l'a affirmé M. Obote, son premier ministre, pour la libération de la partie de l'Afrique qui se trouve encore sous domination étrangère. Nous, peuples de la Guinée, du Mali, du Ghana, nous pouvons assurer le peuple de l'Ouganda de notre pleine coopération et de notre appui fraternel dans la grande tâche qu'il s'est fixée. Les problèmes de l'Ouganda seront ceux de l'Afrique, tout comme chaque problème africain sera celui de l'Ouganda. Comme le Premier Ministre de l'Ouganda l'a dit fort justement dans sa lettre au Premier Ministre de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Macmillan:

"Nous aurons des problèmes à résoudre. Certains nous sont laissés à la suite de la domination britannique, comme des différends de frontières; d'autres sont propres à toutes les nouvelles nations en formation: la lutte contre l'ignorance, la misère et la maladie. Mais je suis très fermement convaincu qu'avec le gouvernement stable que possède l'Ouganda et la bonne volonté que sont prêts à manifester nos amis et tous ceux qui nous veulent du bien, nous saurons surmonter toutes ces difficultés."

L'Ouganda a pris la place qui lui revient à l'Organisation mondiale, avec dignité et fierté, et nous croyons fermement que ce pays apportera une contribution utile à nos délibérations. Une fois de plus, au nom des délégations de la Guinée, du Mali et du Ghana, je souhaite la bienvenue à l'Ouganda.

27. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Au nom du gouvernement et du peuple de la Fédération de Nigéria, j'ai le très grand plaisir d'ajouter ma voix au choeur des félicitations que le peuple de l'Ouganda reçoit aujourd'hui en abondance. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ouganda dans la famille des nations. Son peuple apportera un grand surcroît de forces à l'Afrique indépendante; il pourra constater, comme nous autres Nigériens l'avons fait, que les problèmes de l'indépendance sont grands, mais non pas insolubles. Il découvrira aussi, comme nous l'avons fait, qu'il a beaucoup d'amis, en Afrique et ailleurs. Nous lui souhaitons la réussite dans sa grande entreprise.

28. Je tiens également à féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir agi comme il convenait envers l'Ouganda. A l'Organisation des Nations Unies, nous essayons tous, somme toute, de nous montrer justes; nous rendons hommage à qui le mérite et nous critiquons lorsque la critique est justifiée. Il faut féliciter sincèrement aujourd'hui le Gouvernement du Royaume-Uni de ses réalisations en Ouganda; en même temps, nous devons implorer et espérer que dans leurs rapports avec les autres territoires encore soumis au colonialisme et dont ils sont responsables le gouvernement et le peuple du Royaume-Uni se montreront dignes de leur action en Ouganda. Nous les

remercions très vivement d'avoir permis au grand peuple de l'Ouganda de se joindre à nous dans le Commonwealth et l'Organisation des Nations Unies.

29. Nous félicitons aussi le peuple de l'Ouganda de s'être montré à la hauteur des circonstances et nous prions Dieu de lui permettre de conserver son indépendance et d'atteindre une prospérité toujours croissante, dont l'indépendance n'est que le moyen.

30. M. MOD (Hongrie): A l'occasion de l'admission de l'Ouganda à l'Organisation des Nations Unies, j'adresse à la délégation et au peuple de l'Ouganda mes félicitations sincères au nom des délégations de la Bulgarie, de la Mongolie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui m'ont fait l'honneur de me confier cette tâche, ainsi qu'au nom de ma propre délégation.

31. C'est un événement important que de célébrer, pour la sixième fois au cours de la présente session de l'Assemblée générale, l'admission d'un pays qui a récemment conquis son indépendance. Cela signifie un accroissement de notre organisation, un accroissement qui toutefois n'indique pas seulement le renforcement des Nations Unies, mais aussi l'éclipse d'une époque historique, l'époque du système colonial.

32. Le processus caractérisé par le fait que des pays libérés du joug colonial paraissent dans l'arène internationale à pris un essor particulier depuis l'adoption par l'Assemblée générale, lors de sa quinzième session, d'une résolution de portée historique^{2/}. Cette résolution, dans l'élaboration de laquelle un rôle important a été joué par les pays socialistes, doit continuer à servir de principe directeur pour les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Si, aujourd'hui, la liquidation du système colonial est de plus en plus évoquée dans notre organisation, si la liquidation de la notion de colonie est devenue en effet une tâche de notre époque, personne ne peut éprouver plus de satisfaction que les pays socialistes, qui ont dès le début prêté leur appui plein et entier aux peuples coloniaux luttant pour leur indépendance. Les pays socialistes assisteront également à l'avenir, dans leur lutte pour l'indépendance, les peuples qui souffrent toujours de l'oppression coloniale.

33. Encore que l'Ouganda soit le dernier des nouveaux venus aux Nations Unies, le nom de ce pays nous est bien familier, ainsi que la lutte de son peuple pour l'indépendance. L'histoire de l'Ouganda est un exemple éloquent du sort que les peuples plongés dans l'oppression coloniale ont dû subir pendant des dizaines et parfois des centaines d'années. Mais la répression des mouvements d'indépendance a redoublé la détermination du peuple de l'Ouganda, et sa lutte a abouti à la conquête de l'indépendance de son pays. L'indépendance de l'Ouganda, tout comme celle des autres pays qui recouvrent la leur, est le résultat de cette lutte menée par le peuple et n'est pas un don généreux des colonisateurs.

34. L'admission de l'Ouganda à l'Organisation des Nations Unies a lieu à une heure grave. Mais nous sommes convaincus — fermement convaincus — que l'entrée en scène de l'Ouganda et des autres nouveaux

pays indépendants en tant que facteurs actifs de la vie internationale renforcera le camp de ceux qui œuvrent pour obtenir que notre époque devienne l'époque de la liquidation du système colonial, l'époque du désarmement général et complet, l'époque de la coexistence pacifique, et non pas une époque de néo-colonialisme, une époque de provocation irresponsables à la guerre, de la diplomatie des canonniers et de la piraterie sur mer. Nous sommes sûrs que l'Ouganda, en tant que pays africain indépendant, prendra une part active dans les efforts faits pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales et renforcera par là l'Organisation dans son rôle d'instrument de paix.

35. En même temps que j'adresse mes félicitations, au nom des pays socialistes, ce nouveau membre de la famille des peuples indépendants et nouveau Membre de notre organisation, qu'il me soit permis de saluer à cette occasion M. Obote, premier ministre de l'Ouganda et, en sa personne, le peuple de l'Ouganda.

36. M. ADEEL (Soudan) [traduit de l'anglais]: Au nom des délégations de la Tunisie, de l'Ethiopie et de la République arabe unie, dont les représentants m'ont fait l'honneur de me charger de parler à leur place, et au nom du Scudan, je souhaite avec un très grand plaisir la bienvenue dans la famille des nations souveraines et indépendantes à notre cher voisin et pays frère du Nil éternel, l'Ouganda. Ce grand plaisir se double de fierté et se fonde sur les liens innombrables et indestructibles qui nous ont toujours unis et continueront à nous unir à l'Ouganda.

37. La manière pacifique et décidée dont l'Ouganda accède à l'indépendance devrait à la fois guider et inspirer les efforts de ceux qui tentent d'extirper les derniers restes de domination coloniale qui continuent malheureusement à affliger notre continent.

38. Grâce à l'arrivée de l'Ouganda parmi nous, sous d'heureux auspices, nous sommes certains que l'Organisation verra s'accroître la force nécessaire à la réalisation du monde ardemment désiré qu'envisage la Charte.

39. Les gouvernements et les peuples de la Tunisie, de l'Ethiopie, de la République arabe unie et du Soudan souhaitent à leurs frères de l'Ouganda tout le succès, toute la prospérité et tout le bonheur possibles dans la vie nouvelle à laquelle ils viennent de parvenir de façon si méritoire.

40. M. BARNES (Libéria) [traduit de l'anglais]: La délégation du Libéria éprouve des sentiments de joie en cette heureuse occasion, parce qu'un nouvel Etat africain vient d'accéder à l'indépendance et de prendre sa place légitime dans la constellation des Etats qui composent les Nations Unies.

41. La cause de la liberté et de l'indépendance est liée au destin de l'humanité, et partout sur la terre où la liberté gagne du terrain c'est un gain pour tous ceux qui y aspirent et luttent pour l'acquérir. Pour les autres peuples d'Afrique qui ne jouissent pas encore des bienfaits de la liberté et de l'égalité, mais qui secouent maintenant les chaînes qui les liaient aux misères et aux indignités imposées par la domination et qui sont en route pour atteindre les bienfaits de la liberté, l'accession de l'Ouganda à l'indépendance doit être considérée comme un gain, tant pour eux-mêmes que pour l'Afrique.

42. L'empressement des nouvelles nations à assumer pleinement leurs responsabilités internationales apparaît dans la rapidité avec laquelle elles demandent à

^{2/} Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, intitulée: Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

entrer à l'Organisation mondiale, et leur admission devient la reconnaissance définitive de leur passage total de la dépendance à la pleine souveraineté.

43. Au nom du Gouvernement libérien, j'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter une très cordiale bienvenue au Gouvernement de l'Ouganda, dirigé par son premier ministre, M. Milton Obote, à l'occasion de son admission à l'Organisation. C'est en Etat Membre conscient de ses responsabilités que l'Ouganda est entré à l'Organisation, et ma délégation est certaine qu'il cherchera à s'acquitter avec honneur et distinction des obligations de la Charte et contribuera à faire des Nations Unies le symbole éolant des aspirations de l'humanité à une paix juste et durable.

44. Je manquerais à mon devoir si je n'adressais pas des paroles d'éloge au Royaume-Uni, sous l'administration duquel l'Ouganda est devenu une nation au terme d'une évolution pacifique.

45. Nous adressons une fois encore nos chaleureux souhaits de bienvenue à l'Ouganda et nous exprimons l'espoir que la cause de l'unité africaine et celles de la paix et de la coopération internationale seront servies par l'arrivée de l'Ouganda dans la constellation des nations libres.

46. M. UZAMUGURA (Rwanda): Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous réitérer les félicitations du Président du Rwanda à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée. Le programme de la dix-septième session est des plus chargés, mais votre expérience et le dévouement du Secrétaire général, ainsi que l'attachement que vous portez l'un et l'autre aux droits fondamentaux de l'homme et à la paix universelle, nous permettent d'espérer que cette dix-septième session sera très fructueuse.

47. C'est une très grande joie pour moi de pouvoir, du haut de cette tribune, au nom du gouvernement et du peuple rwandais, adresser à Son Excellence M. Obote, premier ministre de l'Ouganda, nos félicitations fraternelles pour l'accession de son pays à l'indépendance et pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

48. Nos pays et nos peuples non seulement sont voisins, mais encore ils sont frères. Notre passé est commun. C'est une même famille qui s'est agrandie et dont les enfants se sont établis les uns au Rwanda, les autres au Congo, au Tanganyika, au Burundi et en Ouganda. C'est une très grande joie pour nous de nous retrouver ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme Etats souverains et membres de cette haute assemblée.

49. Mes félicitations vont également au Royaume-Uni, qui a su conduire, dans l'harmonie et dans l'amitié, ce peuple frère à sa maturité. Le Royaume-Uni a suivi par là le sens de l'histoire. Ainsi, il a agrandi la famille du Commonwealth, qui compte un Etat souverain de plus, et il s'est acquis un ami sûr, vaillant et fidèle. Cette action du Royaume-Uni nous permet d'espérer qu'un jour — et nous le voudrions proche — nous saluerons, du haut de cette même tribune, l'entrée de nos frères du Kenya, de la Rhodésie du Nord, du Nyassaland et de la Rhodésie du Sud. Nous voudrions que ce jour soit proche, car il est temps que le monde entier puisse concourir à la recherche et à la conquête de la paix, et que tous les peuples

puissent apporter leur contribution à cette grande tâche.

50. Le chemin qui conduit à l'indépendance est ardu. Le maintien de la liberté est plus ardu encore. C'est pour cela qu'il serait urgent de mettre fin au traitement que connaissent nos frères de la Rhodésie du Sud, du Sud-Ouest africain et de l'Angola. Nous comptons sur le Royaume-Uni pour qu'il usé de son influence bénéfique auprès des Gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie du Sud et du Portugal, afin qu'ils libèrent nos frères et permettent à l'Afrique tout entière de participer activement à la campagne contre la misère et pour la paix universelle.

51. Ma délégation est convaincue que l'Ouganda, dont nul n'ignore jusqu'à présent le caractère pacifique, contribuera largement à la solution des problèmes qui se posent actuellement à l'ONU et contribuera plus activement encore au maintien de la paix dans le monde et à la sécurité des pays Membres de l'Organisation.

52. Au nom du gouvernement et du peuple rwandais j'adresse à mes frères de l'Ouganda nos vœux les plus chaleureux de bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies.

53. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Je suis très heureux de souhaiter à l'Ouganda, non seulement au nom de la délégation japonaise, mais aussi au nom de la délégation de l'Iran, la bienvenue parmi nous. Nous avons suivi avec beaucoup d'attention et de sympathie l'évolution de ce nouveau Membre de l'Organisation vers l'autonomie et l'indépendance. Nous entretenons avec l'Ouganda des rapports commerciaux et autres, étroits et harmonieux, et nous avons appris à nourrir un grand respect pour ce nouvel Etat d'Afrique.

54. C'est de tout cœur que nous félicitons le peuple de l'Ouganda et ses dirigeants de l'admission de leur pays à l'Organisation. Nous sommes convaincus que leurs représentants apporteront une contribution de premier plan à nos travaux. La délégation de l'Iran et la délégation japonaise les assurent de leur entière collaboration et leur souhaitent plein succès dans leurs efforts.

55. M. AUGUSTE (Haïti): J'ai le grand honneur d'adresser du haut de cette tribune un fraternel et cordial salut, au nom du groupe latino-américain et du Gouvernement haïtien, aux représentants de l'Ouganda qui viennent de prendre place parmi nous à l'Organisation des Nations Unies.

56. L'admission d'un nouvel Etat est pour nous, peuples d'Amérique, si attachés à certains principes sacrés, chose toujours nouvelle, car il nous est impossible de nous habituer à la note d'émotion qui l'accompagne et au grand souvenir que nous rappelle l'entrée d'un Etat dans la famille des Nations Unies.

57. L'Ouganda est un pays riche de promesses. Son passé, sa maturité politique nous l'enseigne, et ses fils, dont nous avons pu apprécier les qualités et les vertus qui font les valeurs humaines, viennent aujourd'hui grossir le nombre de ceux qui feront souvent entendre la voix de la raison, du droit et de la justice dans cette enceinte où elle fait particulièrement défaut dans les heures graves que nous vivons en ce moment.

58. Pour l'Organisation des Nations Unies, c'est donc une précieuse acquisition car c'est un ouvrier de plus

qui s'attellera, avec tout l'élan généreux que lui confère la jeunesse, à l'édification de ce monde meilleur que préconisent les principes de la Charte.

59. A tous les espoirs que sa présence suscite en nous, je joins également les vœux de bonheur et de prospérité que nous formulons pour son peuple et son gouvernement.

60. M. ISSA (Somalie) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un plaisir et un honneur d'adresser, au nom du gouvernement et du peuple somalis et de la délégation somalie, nos vives félicitations au Premier Ministre de l'Ouganda, M. Milton Obote, et aux autres représentants de ce pays, à l'occasion de l'admission de l'Ouganda dans la communauté des nations libres et indépendantes.

61. Ayant été l'un des auteurs du projet de résolution, ma délégation a éprouvé une satisfaction particulière à voir les représentants de l'Ouganda occuper la place qui leur revient dans cette assemblée mondiale.

62. L'indépendance de l'Ouganda est importante pour diverses raisons. En premier lieu, elle met fin à une domination coloniale qui a duré près de 70 ans et elle donne une nouvelle preuve du droit incontestable de tous les peuples à la liberté. En second lieu, cet heureux événement a donné un élan nouveau à la libération du Kenya et de Zanzibar, ainsi que des parties du territoire somali qui sont encore sous une domination coloniale. Lorsque ces territoires auront obtenu leur indépendance, l'émancipation de la vaste région orientale de l'Afrique sera achevée. Dans le contexte plus large de l'unité africaine, l'indépendance de l'Ouganda sera certainement une source supplémentaire d'énergie pour nos efforts en vue de la création, en Afrique orientale, d'une fédération d'Etats indépendants au gouvernement constitué démocratiquement à la suite d'élections libres.

63. Dans nos efforts pour créer cette organisation supranationale, il sera sage de nous rappeler que la réussite finale dépendra non pas d'une politique de puissance, mais de l'établissement initial, à l'intérieur de chacun des Etats, d'une nation saine, vigoureuse, unie et heureuse.

64. Il convient d'ajouter qu'en saluant l'indépendance de l'Ouganda nous devons aussi rendre hommage au Gouvernement du Royaume-Uni pour avoir préparé les conditions favorables à la réalisation de cette indépendance.

65. J'ai l'honneur de présenter, au nom de mon pays et de mon gouvernement, nos vœux très sincères de bonheur et de prospérité au peuple de l'Ouganda. De son unité et de son indépendance dépend l'unité de l'Afrique orientale, et de cette unité, nous en sommes certains, naîtra un esprit de solidarité qui aidera à unir notre grand continent africain pour le bien-être de ses peuples et pour la paix et le bonheur de l'humanité.

66. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Ma délégation et mon gouvernement se déclarent très heureux de l'admission de l'Ouganda à l'Organisation et formulent les vœux les plus cordiaux de paix et de bonheur à l'intention du peuple de ce pays. Cette occasion mémorable témoigne du sens de responsabilité et de la hauteur de vues de ses dirigeants, particulièrement de l'éminent Premier Ministre, M. Obote, que nous avons eu l'honneur de recevoir dans notre pays. Il convient aussi que nous mentionnions les qualités d'hommes d'Etat dont ont fait

preuve les dirigeants du Royaume-Uni en contribuant librement à établir l'indépendance de l'Ouganda.

67. Nous serons heureux d'entretenir des relations d'amitié et de coopération avec le nouvel Etat.

68. M. GALLIN-DOUATHE (République centrafricaine): J'ai l'insigne honneur de prendre la parole au nom des délégations des Etats membres de l'Union africaine et malgache. Pour l'Ouganda, ce jour est historique; en effet, c'est un jour historique parce qu'il consacre, par l'admission de ce pays à l'ONU, l'indépendance du peuple ougandais, l'indépendance nationale qui restitue aux habitants de ce pays toute la dignité humaine à laquelle tiennent tous les hommes, quelle que soit leur race.

69. Non seulement l'accession de l'Ouganda à la souveraineté nationale fait honneur à l'esprit humanitaire britannique, mais encore il souligne l'accélération que certaines puissances colonisatrices entendent imprimer au processus de décolonisation en Afrique. L'entrée, ce jour, de l'Ouganda sur la scène internationale renforce donc notre conviction selon laquelle la colonisation doit être considérée comme l'éducation d'un peuple par un autre peuple, afin d'en faire un peuple adulte, c'est-à-dire un Etat. Car, selon nous, Etats membres de l'Union africaine et malgache, toute colonisation en tant qu'éducation doit avoir une fin. C'est précisément à l'égard de cette action bienfaisante, accomplie par le Royaume-Uni, que l'Union africaine et malgache lui adresse ses sincères félicitations et voudrait profiter de l'occasion pour rappeler à certaines puissances colonisatrices, qui hésitent encore, que l'heure de la décolonisation a sonné, l'heure de la décolonisation économique, politique et sociale, l'heure de la décolonisation tout court.

70. L'Union africaine et malgache est donc très heureuse d'accueillir un pays ami et félicite particulièrement ses leaders politiques, ainsi que son peuple, qui a fait preuve de maturité politique, et elle espère qu'au sein de cette enceinte internationale, l'Ouganda mettra tout en œuvre pour que le but essentiel des Nations Unies, c'est-à-dire l'établissement de relations amicales entre les peuples afin de réaliser le maintien de la paix et de la sécurité internationales, soit atteint à la satisfaction de tous.

71. M. ASTROM (Suède) [traduit de l'anglais]: Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui à l'Organisation un nouvel Etat Membre. Beaucoup de représentants ont déjà exprimé leur satisfaction de voir nos amis de l'Ouganda siéger parmi nous. Notre satisfaction est d'autant plus grande que ce nouveau Membre a accédé à l'indépendance d'une manière pacifique, ordonnée et digne, en tout point conforme aux principes de la Charte, et qui peut servir d'exemple.

72. Nous espérons, nous aimons à croire qu'il y a là un heureux présage pour les rapports qui s'établiront à l'avenir, non seulement entre l'Ouganda et l'ancienne puissance administrante, mais entre tous les nouveaux Etats indépendants d'Afrique et l'Europe. Ces deux continents ont beaucoup à se donner mutuellement et doivent chercher de concert de nouvelles formes de coopération. Nous sommes convaincus que l'Ouganda, sous la direction éclairée de son premier ministre, M. Obote, apportera une contribution très utile à cette œuvre ainsi qu'aux activités des Nations Unies.

73. Au nom des cinq pays nordiques, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'Autriche et de la Suède, ma délégation salue l'Ouganda et souhaite à son peuple bonheur et prospérité.

74. M. PACHACHI (Irak) [traduit de l'anglais]: Au nom des délégations arabes de l'Algérie, de la Jordanie, du Liban, de la Libye, de l'Arabie Saoudite, de la Syrie et de ma propre délégation, je suis heureux de saluer l'admission de l'Ouganda à l'Organisation. L'indépendance de l'Ouganda marque un pas important dans l'acheminement vers la libération totale du continent africain et la rédemption de ses peuples.

75. Comme mon éminent collègue du Ghana, je pense que nous ne devons pas oublier qu'il y a encore, en Afrique et ailleurs dans le monde, beaucoup de territoires sous domination coloniale.

76. Ayant personnellement suivi de très près les travaux de l'Organisation touchant les questions coloniales, je tiens à dire combien je suis heureux de voir l'émancipation de ce grand pays historique, situé au cœur du continent africain. Nous défendons la cause de la libération de l'Afrique sans réserve et sans condition, parce que notre peuple a fait l'expérience d'une dure lutte pour son indépendance, lutte dont l'un des pays au nom duquel j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, l'Algérie, est devenu un symbole héroïque et éternel.

77. Sous la direction de son éminent premier ministre, l'Ouganda apportera certainement une contribution très importante et de grande valeur à l'Organisation qui, en cette heure de grands dangers et d'épreuves, est devenue plus que jamais l'objet des espoirs et des aspirations de l'homme et l'objectif de tous les peuples qui luttent encore pour leur liberté. Une fois de plus, nous adressons à l'Ouganda nos chaleureux souhaits de bienvenue et nous souhaitons succès et prospérité à son peuple.

78. M. LAMANI (Albanie): La délégation de la République populaire d'Albanie est heureuse de saluer la délégation de l'Ouganda à l'occasion de l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies.

79. Le peuple albanais et son gouvernement ont suivi avec sympathie les efforts déployés par les populations de Bouganda, de Bounyoro, d'Ankole et de Toro pour leur indépendance et la constitution de l'Ouganda unifié, et ils ont salué avec joie la proclamation de l'indépendance qui a eu lieu le 9 octobre de cette année.

80. Au cours de la cérémonie célébrant cet événement, le Président du Conseil des Ministres de l'Ouganda, M. Milton Obote, a dit: "Nous sommes heureux d'avoir réalisé notre aspiration de diriger nous-mêmes nos propres affaires et nous sommes sûrs que tous ceux qui ont combattu pour leur indépendance se réjouiront avec nous."

81. La délégation de la République populaire d'Albanie, représentant un peuple qui, des siècles durant, a combattu pour son indépendance et qui, aujourd'hui, libre et maître de ses destinées, construit le socialisme, comprend très bien ce sentiment et exprime toute sa sympathie au peuple de l'Ouganda et à son premier gouvernement indépendant.

82. Nous souhaitons au nouvel Etat de l'Ouganda et à son peuple, qui a dû subir pendant plus de 60 ans le joug colonial, de développer avec succès son économie et sa culture, tout en poursuivant ses efforts pour renforcer son indépendance.

83. La délégation albanaise saisit cette occasion pour renouveler ses félicitations à la délégation de l'Ouganda et lui souhaiter de réussir dans ses efforts pour la consolidation de l'Organisation des Nations Unies.

84. M. KOIRALA (Népal) [traduit de l'anglais]: Je suis à cette tribune au nom de mon pays et j'ai aussi l'honneur de parler au nom de l'Afghanistan, de la Birmanie, de l'Indonésie et de la Yougoslavie, pour adresser des souhaits très sincères de bienvenue à l'Ouganda dans la famille des nations libres. Chaque fois qu'une nouvelle nation vient prendre sa place dans cette grande salle, c'est pour nous une cause de joie, car cela nous rapproche les uns des autres. Cette joie est plus grande encore s'il s'agit d'une nation qui a secouru les chaînes de la servitude coloniale. Nous sommes sûrs que nous aurons des occasions de travailler ensemble et que la sagesse de l'Ouganda nous aidera à résoudre maints problèmes qui se posent à nous.

85. Nous félicitons également le Gouvernement du Royaume-Uni, dont la sagesse et la compréhension ont permis cette indépendance. Au nom de mon pays et au nom de l'Afghanistan, de la Birmanie, de l'Indonésie et de la Yougoslavie, qui m'ont fait l'honneur de me confier cette mission, je félicite le gouvernement et le peuple de l'Ouganda de leurs louables efforts et leur souhaite bonne chance, succès, paix, prospérité et progrès.

86. M. KASHALE (Congo [Léopoldville]): J'ai l'honneur de prendre la parole à cette tribune au nom de ma délégation et au nom du gouvernement et du peuple congolais, pour saluer l'admission de l'Ouganda à l'Organisation des Nations Unies.

87. Pour mon pays, l'Ouganda est non seulement un Etat africain, mais, ce qui est beaucoup plus, c'est un Etat frère et voisin. Je crois superflu de faire ici l'exposé des liens qui nous unissent à ce pays aux points de vue historique, ethnique et autres. Pour les Congolais, les croyances chrétiennes, l'exemple de courage des 40 martyrs de l'Ouganda, restent vivants dans les mémoires.

88. Il me paraît injuste de ne pas remercier à cette occasion le Gouvernement du Royaume-Uni qui a, une fois de plus, tenu sa promesse faite il y a peu, à savoir qu'il conduirait et continuerait de conduire les territoires placés sous son administration à l'autonomie et à l'indépendance.

89. Nous espérons que cette promesse sera tenue vis-à-vis de tous les autres territoires africains encore sous la domination britannique. Au gouvernement et au peuple frère de l'Ouganda, je souhaite une indépendance fructueuse et prospère.

90. Enfin, ma délégation ne doute pas que l'Ouganda apportera sa contribution au cours de cette dix-septième session à la consolidation de la paix dans le monde et à la libération des autres territoires africains encore sous la domination étrangère.

91. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Premier Ministre de l'Ouganda à faire une déclaration.

92. M. OBOTE (Premier Ministre de l'Ouganda) [traduit de l'anglais]: Hier, 24 octobre, était le dix-septième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cent neuf nations indépendantes étaient Membres de l'Organisation. Aujourd'hui, nous vous avons entendu, Monsieur le Président, annoncer la recommandation du Conseil de sécurité tendant à l'admission de l'Ouganda à l'Organisation et nous vous avons aussi entendu déclarer que l'Assemblée générale approuvait cette recommandation à l'unanimité. Nous avons en outre entendu, et cela a certes été pour moi une grande

joie, de nombreux représentants d'Etats Membres souhaiter la bienvenue à un nouveau Membre. Ce nouveau Membre, c'est mon pays, l'Ouganda, et c'est au nom du peuple et du gouvernement de ce pays que je prends la parole devant l'Assemblée. Je vous apporte, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les Etats Membres, les salutations de mon peuple et de mon gouvernement, le Gouvernement de l'Ouganda.

93. Il va sans dire qu'au cours des années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation de grands discours ont été prononcés devant l'Assemblée par des représentants et des chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion, comme cela se produit aujourd'hui, de l'admission de nouveaux Membres, ainsi qu'en d'autres occasions également importantes. Cependant, peu d'Etats Membres, je pense, sont entrés à l'Organisation mondiale dans des circonstances semblables. Mon pays ne se considère pas seulement comme le premier Membre admis en la dix-huitième année de l'Organisation, mais il se trouve également y entrer à un moment où le présent est bel et bien mis en cause et l'avenir difficile à entrevoir.

94. En ma qualité de représentant de ce nouveau Membre, je n'ai pas de remède nouveau à offrir, mais j'ai le sentiment que, tandis que les anciens Membres songent au passé, au présent et à l'avenir, je dois saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier tous les Etats Membres ici représentés de l'appui qu'ils nous ont accordé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour notre admission. Je tiens aussi à les remercier de leur participation enthousiaste aux fêtes de l'indépendance qui ont eu lieu le 9 octobre à Kampala, en Ouganda, et des télégrammes, messages téléphoniques et lettres de vœux et d'encouragement que j'ai reçus au nom du peuple de l'Ouganda à l'occasion de son indépendance. Je tiens encore à remercier les membres de l'Assemblée qui nous ont si chaleureusement félicités et ont exprimé leurs sentiments si bienveillants envers l'Ouganda à l'occasion de son admission à l'Organisation. Mon gouvernement et le peuple de l'Ouganda sont vivement touchés et encouragés par ces gestes généreux et par l'atmosphère générale de bonne volonté envers mon pays. De tout cela, nous sommes sincèrement reconnaissants.

95. J'ai pleinement conscience du fait que l'Ouganda entre à l'Organisation à un moment où l'humanité est au carrefour de la destinée, où de grandes nations se réarment avec les armes les plus destructrices qu'on ait jamais connues, où l'Organisation et le monde entier sont assaillis de conflits idéologiques et ressentent les effets persistants de la guerre froide, où de vastes ressources qui devraient être employées à soulager la misère humaine sont affectées aux armements nucléaires.

96. Aujourd'hui, le monde semble sombre, mais, et c'est là notre souhait de nouveau Membre, cet horizon assombri ne doit pas nous décourager de croire au pouvoir des Etats Membres de prendre conscience des défauts de l'Organisation et de mettre en elle leur foi et leur seul espoir de rétablir le bon sens et la paix parmi les nations. En cette occasion solennelle, il convient que je proclame la foi de mon pays en l'Organisation des Nations Unies. Nous avons depuis longtemps des relations avec l'Organisation et ses institutions, et je tiens à exprimer la reconnaissance de mon pays pour tout l'intérêt que l'Organisation et ses institutions ont témoigné en sa faveur. Nous avons été très sensibles à l'assistance qui nous a été accordée

et je tiens à dire que tout en espérant recevoir encore une assistance nous serons heureux d'apporter, de notre côté, notre contribution.

97. L'Ouganda a accédé à l'indépendance sans haine, sans récriminations. Nous avons cherché à inculquer au peuple ougandais nouvellement indépendant le bon sens, le respect de l'ordre public, la tolérance, le goût de la négociation et l'esprit de compromis qui ont caractérisé notre lutte pour l'indépendance. Cela explique, en un sens, pourquoi mon gouvernement est devenu, de propos délibéré, membre du Commonwealth, cette précieuse association internationale et interraticale entièrement vouée à la cause de la paix, du progrès et de la coopération entre des Etats égaux et indépendants.

98. L'Ouganda est un pays sous-développé et a pleine conscience de ses problèmes internes. Je constate avec regret qu'on refuse la libre détermination à des peuples de plusieurs territoires d'Afrique. L'Ouganda se propose de suivre une politique active en vue de l'élimination de la domination coloniale.

99. Je terminerai en disant quelques mots de la beauté de l'Ouganda. La beauté de l'Ouganda a été vantée en des termes plus éloquents que ceux que je pourrais employer et par un homme d'Etat et un écrivain aussi éminent que sir Winston Churchill, qui a appelé l'Ouganda "la perle de l'Afrique". S'il m'est permis d'ajouter ma voix aux jugements de ceux qui m'ont précédé, je dirai que l'Ouganda peut aisément passer pour un des plus beaux pays du monde. Avec les monts de la Lune couronnés de neiges éternelles, le grand Nil qui s'écoule du lac Victoria pour commencer son long voyage aventureux vers l'Egypte, avec ses nombreux lacs, ses forêts, son gibier abondant et ses fleurs sauvages, l'Ouganda attire et enchante les peuples de bien des parties du monde. A vous qui viendrez peut-être en Ouganda pour nous aider ou nous voir, nous pourrions offrir la grande beauté de notre pays, un climat idéal et la chaleureuse amitié de notre peuple.

100. Au nom du peuple et du gouvernement de l'Ouganda, je déclare accepter les conditions d'admission en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies (suite)

101. M. ALVAREZ VIDAURRE (Salvador) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Salvador a demandé la parole pour affirmer, une fois de plus, sa position sur la question de la représentation de la Chine à l'Organisation.

102. A nouveau, de même que les années précédentes, certaines délégations ont insisté pour que le siège de la Chine soit occupé par la République populaire de Chine. Ma délégation s'est toujours opposée à l'admission de la Chine communiste. Les raisons de cette opposition ont été exposées en toute clarté devant l'Assemblée à sa seizième session par mon prédécesseur, M. Rafael Urquia, le mardi 12 décembre 1961. M. Urquia a fait une étude détaillée de la situation et a déclaré notamment:

(L'orateur donne lecture des paragraphes 114 à 123 du compte rendu de la 1076ème séance.)

103. Depuis qu'il détient le pouvoir, le régime communiste de Pékin s'est caractérisé par sa politique d'agressions réitérées dans l'intention de créer des régimes communistes ou apparentés au sien ou pour s'étendre aux dépens des Etats voisins. En outre, depuis quelques semaines, le monde a appris l'invasion de l'armée de la République populaire de Chine en territoire indien. Dans ce cas-ci, pas plus qu'en des circonstances antérieures, le régime communiste de Pékin n'a eu recours aux procédures qu'offre le droit international pour le règlement des différends entre Etats. Tout au contraire, il a pris cette fois pour victime un Etat Membre qui a toujours appuyé ses prétentions d'admission à l'Organisation.

104. Pour les raisons exposées ci-dessus, ma délégation votera contre l'admission de la Chine communiste.

105. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: Depuis 13 ans, nous nous trouvons devant une situation inadmissible et illégale: la Chine, un des Membres fondateurs de l'Organisation, une des grandes puissances, un des membres permanents du Conseil de sécurité, n'est pas représentée à l'Organisation ni dans les divers organes des Nations Unies. Chaque année se reproduit une situation paradoxale lorsque l'Assemblée générale est contrainte d'examiner une question absolument évidente. Le fait que la République populaire de Chine se voit interdire depuis si longtemps l'exercice des droits légitimes afférents à sa qualité de Membre de l'Organisation est une des plus graves absurdités, sinon la plus grave, de toute l'histoire des Nations Unies. Ce refus systématique et volontaire des droits légitimes de la Chine à l'Organisation a créé une situation qui met les Nations Unies dans l'impossibilité d'accomplir les devoirs que la Charte leur assigne.

106. Une des conditions indispensables à l'accomplissement de ces devoirs, nettement définis dans la Charte, est la participation active de toutes les grandes puissances aux activités de l'Organisation. Or la Chine, par le nombre de ses habitants, par l'étendue de son territoire, par son importance économique et politique, est un des plus grands pays du monde. La Chine est une des grandes puissances auxquelles la Charte reconnaît un rôle très important dans les activités des Nations Unies, et la Chine se voit exclue de ces activités.

107. Si, à la suite de sa révolution victorieuse, le peuple chinois a expulsé les représentants de l'ancien régime compromis et a installé un nouveau gouvernement central du peuple qui contrôle et administre efficacement l'ensemble du territoire continental de la Chine depuis 1949, ce fait ne change en rien l'importance de la Chine dans le règlement des principaux problèmes de la situation internationale actuelle, ni dans les activités des Nations Unies. Au contraire, la victoire de la révolution, la création de la République populaire de Chine et la formation d'un gouvernement populaire ont créé les conditions les plus favorables au développement et à la réalisation de toutes les possibilités du peuple chinois, à un nouveau développement général et rapide, à un renforcement de la Chine. Tout cela est pleinement confirmé par les résultats que le peuple chinois a obtenus pendant les 13 ans de sa vie libre.

108. La République populaire a transformé la Chine, naguère pays à l'économie arriérée et semi-coloniale, en un Etat industriel. Etant donné ses ressources et

ses possibilités immenses, la diligence et les capacités du peuple chinois, cette évolution continuera irrévocablement, qu'on le veuille ou non. Les problèmes et difficultés temporaires que la République populaire de Chine doit encore surmonter dans son évolution ne peuvent rien changer à ce fait essentiel. Ces problèmes sont nés d'abord de la situation difficile résultant des longues années où le pays a été exploité par les puissances impérialistes. Après tout, bien d'autres pays qui ont rejeté, depuis la seconde guerre mondiale, la domination du colonialisme et de l'impérialisme pour se lancer dans la voie d'un développement libre et indépendant rencontrent des difficultés analogues.

109. L'évolution intérieure de la République populaire de Chine est allée de pair avec un renforcement rapide de sa position internationale, et la Chine a vu grandir l'influence qu'elle exerce sur la solution de tous les grands problèmes internationaux. La République populaire de Chine entretient des relations diplomatiques avec plus de 40 pays; elle a en outre des relations économiques importantes et mutuellement profitables avec des dizaines d'autres pays. L'attitude hostile des Etats-Unis et des Etats membres des groupes militaires et politiques agressifs de l'Occident qui dépendent des Etats-Unis a empêché la République populaire de Chine d'étendre encore davantage ses relations diplomatiques et économiques avec les autres pays.

110. La République populaire de Chine est donc une réalité pour le quart de la population totale du globe, pour 700 millions de Chinois; elle est aussi un élément important dans les événements internationaux, non seulement en Extrême-Orient, mais aussi dans le monde entier. En particulier, la révolution chinoise qui a donné naissance à la République populaire de Chine est un des événements historiques les plus importants du XXème siècle et a pris une importance décisive dans la mise en œuvre de ce processus que les Nations Unies considèrent comme leur tâche essentielle, celui de l'émancipation des peuples d'Asie et d'Afrique et de la liquidation du régime colonial barbare et anachronique.

111. Pour montrer nettement l'importance et l'autorité croissantes de la Chine sur le plan international, rappelons la part active qu'elle a prise à la Conférence de Bandoung et le rôle positif qu'elle a joué dans le règlement de certaines questions importantes, comme la fin de la guerre impérialiste et coloniale d'Indochine en 1954 et la conclusion d'un accord sur la neutralité du Laos à la Conférence pour le règlement de la question du Laos, réunie à Genève pendant l'été de 1962. Même les Etats-Unis et les pays qui les soutiennent dans leur politique à courte vue qui consiste à nier les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation, même ces Etats ont bien été forcés de reconnaître que ces questions n'auraient pu être réglées sans la participation de la République populaire de Chine.

112. Ces faits nous le montrent clairement, la République populaire de Chine est un membre important de la communauté internationale; elle en influence indubitablement l'activité, surtout dans les circonstances et les problèmes qui relèvent directement de la mission des Nations Unies et dont les Nations Unies s'occupent constamment, par exemple l'ensemble des problèmes concernant le désarmement, le développement de la coopération économique entre les pays et bien d'autres problèmes encore.

113. L'absence de la République populaire de Chine à l'Organisation exerce une influence négative non seulement sur la possibilité de résoudre diverses questions internationales toujours en suspens, mais encore sur les activités mêmes des Nations Unies et de leurs organes. Il est bien certain que les Nations Unies ne peuvent accomplir leur tâche que si elles tiennent compte de la situation réelle qui règne dans le monde. Fermer les yeux sur cette situation et ne pas vouloir en tenir compte dans les activités des Nations Unies, cela ne peut conduire qu'à des échecs encore plus graves et à la paralysie de ces activités.

114. De nombreuses délégations ont attiré l'attention, à juste titre, à la présente session de l'Assemblée générale comme aux sessions précédentes, sur le fait que la composition des divers organes des Nations Unies ne reflète pas les changements profonds qui se sont produits dans le monde et ne correspond pas à la situation actuelle à l'Organisation elle-même. Nous considérons comme entièrement justifiées les critiques et les réclamations qui ont été émises sur ce point, notamment par les pays d'Afrique et d'Asie. Il saute aux yeux que les travaux des divers organes et par conséquent de l'Organisation tout entière se ressentent de cette composition défectueuse puisque les divers groupes d'Etats Membres ne sont pas représentés ici d'une manière conforme à la réalité. La solution de cette question est également rendue impossible par le fait que la République populaire de Chine se voit refuser le droit de prendre part aux activités des Nations Unies.

115. Les Etats les plus intéressés à la question ne devraient pas contempler passivement cette situation indéfendable. Le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine, qui est demandé conformément à la Charte par l'Union soviétique, par les autres pays socialistes et par un nombre toujours plus grand d'Etats Membres, est une des clefs qui permettront de résoudre cette importante question, comme les pays d'Afrique et d'Asie le réclament à bon droit.

116. Il ne fait aucun doute que la question de la reconnaissance des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation est déjà mûre depuis longtemps. De nouveaux retards ne peuvent apporter rien de bon ni dans l'évolution de la situation mondiale, ni dans l'activité des Nations Unies. Ils ne peuvent qu'affaiblir encore davantage l'Organisation, ce qui rendrait impossible l'accomplissement de ses tâches. Seuls les gouvernements qui ont intérêt à voir la tension internationale s'aggraver encore davantage et qui s'opposent à toute mesure visant à améliorer la situation dans le monde peuvent défendre et entretenir pareil état de choses.

117. En conséquence, il est grand temps de s'attaquer à résoudre cette question fondamentale de l'évolution future des Nations Unies. Il faut absolument exclure une fois pour toutes les représentants de la clique de Tchang Kai-cheh qui ne représentent rien d'autre qu'eux-mêmes; il faut les exclure de tous les organes des Nations Unies et inviter les représentants légitimes du Gouvernement de la République populaire, seul porte-parole légitime des 700 millions de Chinois, à occuper le siège de la Chine à l'Organisation et dans tous les organes des Nations Unies.

118. Qu'est-ce donc qui empêche le règlement de cette question? Au point de vue du droit international et de la Charte des Nations Unies, la question est parfaitement claire. Aucun artifice juridique, aucune

falsification ne peut supprimer le fait capital que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime du peuple chinois. Le seul obstacle qui ait empêché jusqu'à présent le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine est la résistance opiniâtre des Etats-Unis qui refusent d'accepter le fait que la République populaire de Chine s'est engagée dans la voie du socialisme. L'attitude des Etats-Unis est dictée par des motifs exclusivement politiques, par leur haine du socialisme, du régime socialiste que la République populaire a édifié; cette attitude n'est justifiée en aucune façon ni par la Charte ni par les normes valables et universellement reconnues du droit international.

119. Au contraire, la position prise par les Etats-Unis est en contradiction grossière avec la Charte et avec les principes fondamentaux dont s'inspirent les Nations Unies. Après tout, la Charte elle-même a été élaborée avec la participation directe et active d'une grande puissance socialiste, l'Union soviétique. Depuis, les pays socialistes participent activement aux travaux des Nations Unies dont l'importance repose sur le fait qu'elles doivent englober tous les Etats, quel que soit leur régime politique intérieur. C'est en cela que les Nations Unies contribuent de façon essentielle aux efforts visant au maintien de la paix, au règlement pacifique des différends et au développement de relations pacifiques et amicales entre les nations. Pour être Membre de l'Organisation, il n'est pas indispensable d'entretenir des relations cordiales avec tous les autres Etats Membres ni d'avoir le même régime socio-économique que d'autres Etats Membres.

120. Naturellement, personne ne veut obliger les Etats-Unis ou d'autres pays à entretenir des relations amicales avec la République populaire de Chine ni avec aucun autre Etat. Ces questions ne regardent qu'eux-mêmes. Cependant, l'Organisation des Nations Unies ne fait pas partie du State Department des Etats-Unis et n'a pas à suivre les opinions et les objectifs de la politique étrangère des Etats-Unis. La différence des régimes sociaux ou le fait que les Etats-Unis refusent de reconnaître un Etat et d'établir des relations normales avec lui ne sont pas des raisons qui puissent interdire à cet Etat d'exercer ses droits légitimes à l'Organisation. La qualité d'Etat Membre et l'exercice des droits d'un Etat Membre ne dépendent pas de l'approbation ou de la désapprobation de son régime par les Etats-Unis. Le régime social d'un pays est exclusivement une affaire intérieure, décidée par le peuple souverain et dans laquelle les Nations Unies, ainsi que la Charte le stipule expressément au paragraphe 7 de l'Article 2, ne sont pas autorisées à intervenir. Depuis le début, les Nations Unies ont toujours respecté ce principe lorsque des changements de régime ont eu lieu en de nombreux Etats Membres. Chaque fois, les Nations Unies ont reconnu le changement qui s'était produit sans essayer de porter jugement ni d'en tirer des conclusions quant à la qualité de Membre ou à l'exercice des droits que donne cette qualité. Aucune autre solution n'est possible. Nous pouvons à juste titre nous demander pourquoi ce principe justifié, qui correspond à la situation réelle, ne devrait pas s'appliquer et n'a pas été appliqué jusqu'à présent aussi bien dans le cas de la reconnaissance des droits d'Etat Membre à la République populaire de Chine, sous prétexte que les Etats-Unis s'y opposent.

121. Les Etats-Unis cherchent à justifier leur attitude insoutenable au sujet du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation en ayant recours à divers arguments absolument artificiels et qui ne peuvent convaincre personne. Ces derniers temps, ils ont invoqué comme prétexte essentiel la prétendue attitude agressive de la République populaire de Chine, qui ferait qu'elle ne répondrait pas à la condition énoncée à l'Article 4 de la Charte et selon laquelle seuls des Etats pacifiques peuvent devenir Membres de l'Organisation. Mais à l'occasion de la situation présente se pose une question d'une brillante actualité: de quel droit un Etat dont le Gouvernement a annoncé des mesures de provocation et d'agression contre d'autres Etats Membres de l'Organisation, mesures qui ont amené le monde au bord de l'abîme de la guerre, le jour même où le représentant de cet Etat prononçait ici une déclaration pleine de critiques violentes contre la République populaire de Chine, de quel droit cet Etat peut-il reprocher à un autre Etat d'être agressif? Les menaces de guerre que le Gouvernement des Etats-Unis a lancées ouvertement constituaient une violation flagrante de toutes les obligations qu'il a assumées selon la Charte et des autres normes du droit international.

122. Cette politique du Gouvernement des Etats-Unis a provoqué une situation tendue et dangereuse, une crise très grave, sans comparaison avec tout ce qui s'est produit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et dans une telle situation le représentant des Etats-Unis a l'audace de lancer de scandaleuses attaques contre d'autres pays et de les traiter d'agresseurs! Je ne sais de quoi il faut s'étonner le plus en cette circonstance, de l'hypocrisie du Gouvernement des Etats-Unis ou de son étrange aveuglement, quand il s'agit de ses propres mesures agressives contre Cuba et d'autres Etats Membres, d'une part, et du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation, d'autre part.

123. Le représentant des Etats-Unis a cherché à faire croire à l'Assemblée que la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine suppose l'admission ou l'exclusion d'un Etat, mais il est bien évident que la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine n'a rien de commun avec l'admission ou l'exclusion d'un Etat. C'est une simple question de procédure, exclusivement une question de procédure, celle de la reconnaissance des pleins pouvoirs des représentants légitimes de la Chine, c'est-à-dire des représentants de la République populaire de Chine. Il serait absurde de parler de l'admission d'un Etat qui est un Membre fondateur de l'Organisation et un membre permanent du Conseil de sécurité. Il serait tout aussi absurde de parler de l'exclusion d'un autre Etat qui n'existe pas. La clique qui a occupé jusqu'à présent le siège de la Chine à l'Organisation n'a pas le droit de prétendre jouer le rôle de porte-parole d'un Etat qui a signé la Charte des Nations Unies en 1945. Cette Chine n'existe plus que dans l'imagination de ceux qui refusent d'admettre l'existence de la République populaire de Chine. Les Membres de l'Organisation sont des Etats et non des gouvernements de tels ou tels Etats, encore moins des cliques ou des groupes d'individus.

124. Les changements de gouvernement qui se produisent dans des Etats ne peuvent entraîner le refus de l'exercice des droits qui leur sont garantis par la Charte en qualité de Membres de l'Organisation. Si, à

la suite d'une révolution, l'ancien gouvernement d'un Etat peut encore être reconnu par certains autres Etats qui ne veulent pas admettre la nouvelle situation, cela ne signifie pas, en tout cas, qu'en raison de la présence d'un tel pseudo-gouvernement il existe deux Etats. Tenter de pratiquer une telle tactique dans les relations internationales et dans les activités des Nations Unies serait parfaitement absurde et entraînerait forcément les conséquences les plus graves.

125. Dans ces conditions, les manœuvres de procédure auxquelles la délégation des Etats-Unis s'est livrée sur ce point à la seizième session, lorsqu'elle a fait adopter la résolution illégale d'après laquelle la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation serait une question à trancher à la majorité des deux tiers, ces manœuvres n'ont aucun bien-fondé. Ces nouvelles manœuvres qui visent à faire ajourner le règlement de cette grave question doivent être résolument dénoncées et condamnées. Le fait que la reconnaissance des droits légitimes de la République populaire de Chine représente une mesure de très grande importance pour l'avenir des travaux des Nations Unies comme pour l'évolution de la situation internationale ne changera rien à la nature de cette question, qui est en substance une question de procédure, exclusivement une question de procédure, à savoir une question de pouvoirs.

126. Jusqu'à présent, en ce qui concerne les délégations de tous les Etats Membres, les questions de ce genre ont toujours été tranchées à la majorité simple. Si la majorité simple suffit dans le cas de tous les autres Etats Membres pour trancher cette question de procédure, pourquoi les Etats-Unis exigent-ils sans aucune raison valable la majorité des deux tiers quand il s'agit de reconnaître les pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire de Chine? C'est uniquement parce qu'ils cherchent à maintenir l'état de choses actuel, qui est illégal.

127. Cependant, comme toutes les tentatives destinées à maintenir une situation absurde qui choque le sens commun et qui est contraire aux faits historiques, la politique suivie par les Etats-Unis contre la République populaire de Chine est vouée à l'échec. Qu'on refuse à la République populaire de Chine l'exercice de ses droits à l'Organisation, cela ne peut arrêter son développement. Elle continuera à exister, à se développer, à réussir, même si les Etats-Unis ne la reconnaissent pas, même si ses représentants ne voient refuser leur droit légitime de participer aux débats des Nations Unies.

128. Mais l'absence des représentants de la République populaire de Chine nuit avant tout à l'ONU elle-même. Le bon sens doit donc triompher tôt ou tard et l'ONU doit refléter la situation véritable. Le plus tôt sera le mieux tant pour l'Organisation elle-même que pour la situation internationale en général.

129. En conséquence, l'Assemblée générale devrait prendre à sa dix-septième session une décision qui mette fin à cet état de choses inadmissible et qui permette aux représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine, aux seuls représentants légitimes de la Chine, de prendre leur place dans les organes des Nations Unies. Nous en sommes certains, cette mesure serait adoptée avec grande satisfaction par tous ceux qui souhaitent que l'Organisation des Nations Unies devienne un instrument plus efficace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le projet de résolution présenté par la délé-

gation de l'Union soviétique [A/L.395] remplit au mieux les conditions requises. La délégation de la Tchécoslovaquie donne donc son appui sans réserve à ce projet de résolution et elle votera en sa faveur.

130. M. TARAZI (Syrie): Nous ne cessons depuis 1950 de discuter d'un problème très important, celui de la représentation de la Chine aux Nations Unies. Je dis représentation et non pas admission. La question qui se pose à nous n'est pas celle de savoir si la République populaire de Chine doit être admise parmi nous, mais bien si elle est habilitée à représenter la Chine, Membre fondateur des Nations Unies et, qui plus est, qui jouit d'un siège permanent au Conseil de sécurité.

131. Certains ont voulu renverser les rôles en prétendant qu'il eût fallu recourir à une procédure différente de celle dont nous débattons actuellement, c'est-à-dire à la procédure de l'admission d'un nouveau Membre. Cependant, cette argumentation ne saurait être retenue; elle ne l'a pas été.

132. Au moment de la signature de la Charte des Nations Unies un seul gouvernement existait en Chine: celui de la République de Chine. Ce gouvernement avait son siège à Tchoung-king, car la capitale, Nankin, était toujours occupée par les Japonais. Mais on sait qu'à côté de ce gouvernement légal une autorité de fait était exercée sur certaines provinces occidentales de la Chine. Elle avait à sa tête le leader Mao Tsé-toung, qui, depuis 1935, était devenu secrétaire général du parti communiste chinois fondé à Changhaï en 1921. Cette autorité de fait, commandée par Mao Tsé-toung, avait dès 1937, signé un pacte avec le gouvernement de Nankin, aux termes duquel elle devait combattre l'invasion japonaise, de concert avec ce dernier. Elle se transforma ainsi en ce qu'on a appelé la VIII^{ème} armée de route dont le statut était parfaitement reconnu par le maréchal Tchang Kai-shek et qui était d'ailleurs représentée auprès de celui-ci par M. Chou En-lai en personne.

133. Ces faits n'ont pas échappé aux Américains. Dans un ouvrage assez pittoresque, intitulé Red Star over China, publié à New York en 1938^{3/}, le journaliste Edgar Snow raconte en termes émouvants, qui tournent parfois au lyrisme, l'épopée de la longue marche. Il décrit aussi le mécanisme de ce qui s'appelait alors la République soviétique chinoise. Au cours de la seconde guerre mondiale, M. Gauss, ambassadeur des Etats-Unis en Chine, eut des contacts très poussés avec les représentants du président Mao Tsé-toung, ainsi qu'il ressort des rapports et des télégrammes qu'il adressa au président Roosevelt en 1942 et que le Département d'Etat rendit publics en 1956. Dans ses télégrammes ou ses rapports au président Roosevelt, l'ambassadeur Gauss parle souvent de ses "informateurs communistes". Il fait l'éloge de l'effort de guerre déployé par la VIII^{ème} armée de route. En 1945, le président Truman dépêcha en Chine le général George Marshall, qui eut pour mission de tenter de mettre d'accord Tchang Kai-shek et Mao Tsé-toung. Pour des raisons qu'il est inutile de reproduire ici, la conciliation n'eut pas lieu et la guerre civile reprit. Elle se termina en 1949 par la capitulation totale de Pékin, Nankin, Changhaï, Wou-tchang, Hang-tchéou, Canton et la défaite complète des forces du Kuomintang, qui cherchèrent refuge dans l'île de Taiwan.

134. Le 1er octobre 1949 la République populaire de Chine fut proclamée à Pékin. Le gouvernement de cette république n'a dès lors cessé d'étendre son activité réelle et effective sur toute l'étendue du territoire chinois. Ceux qui règnent à Taïpeh prétendent que cette autorité devrait leur appartenir. Mais leur propre autorité ne dépasse pas les limites de l'île où ils se trouvent. Il nous paraît donc impossible, sinon ridicule, de nier ce fait essentiel et d'empêcher le gouvernement auquel incombe la responsabilité de l'administration d'une population égale au quart de l'humanité d'envoyer ses représentants aux divers organismes des Nations Unies.

135. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a, de plus, participé à plusieurs conférences internationales. Il a signé, au nom de la Chine, les accords de 1954 sur l'Indochine^{4/}. Il a également signé, en juillet 1962, la déclaration concernant l'intégrité et la neutralité du Laos^{5/}. C'est dire que l'autorité sur l'ensemble de la Chine ne lui a pas été déniée par ses cosignataires. Parmi ces derniers, ceux qui lui contestent le droit de représenter la Chine à l'Organisation mondiale adoptent l'attitude la plus contradictoire que l'histoire ait connue.

136. En effet, d'une part, ils reconnaissent le Gouvernement de la République populaire de Chine, en s'engageant avec lui et en l'engageant vis-à-vis d'eux-mêmes; d'autre part, ils viennent déclarer, au sein de cette assemblée, que ledit gouvernement ne saurait représenter la Chine aux Nations Unies. J'avoue que cette attitude me paraît entachée d'illogisme et relève de la pure fantaisie. Elle tourne le dos à la réalité et ne repose sur aucun fondement juridique. Elle cherche sa voie dans une morale faite à la mesure de ceux qui entendent promulguer des édits devant dicter la conduite des mortels.

137. Tournant le dos à la réalité, l'Assemblée générale persiste dans une voie qui n'est pas conforme aux intérêts de la paix et de la sécurité. La Charte des Nations Unies, fondée sur le concept de l'universalité, nous empêche de commettre des actes de discrimination reposant sur l'idéologie professée par un pays donné. Du reste, les Membres des Nations Unies appartiennent à diverses catégories. Il serait injuste de jeter l'anathème sur un gouvernement quelconque pour le seul motif qu'il professe des idées que certains d'entre nous rejettent ou réprouvent. En agissant ainsi, nous retomberions dans les errements d'un aussi vieux juriste que Suarez qui proclamait au XVI^{ème} siècle que les Etats devraient être répartis en deux catégories: les Etats de chrétienté et les Etats hors chrétienté, et que les règles du droit des gens ne devraient s'appliquer qu'aux premiers. Nous sommes loin de cet état de choses que le progrès a fait disparaître.

138. Empêcher la République populaire de Chine de prendre possession du siège de la Chine, qui lui revient de droit, parce que son gouvernement a entendu adopter une idéologie socialiste, constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. Du reste, d'autres pays socialistes font partie de l'Organisation. Ainsi, une double discrimination est commise en la circonstance. De plus, en persistant dans la voie où s'est engagée l'Assemblée géné-

^{4/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés à Genève, le 20 juillet 1954.

^{5/} Déclaration sur la neutralité du Laos et protocole, signés à Genève, le 23 juillet 1962.

^{3/} Edgar Snow, Red Star over China, The Modern Library, New York, 1938.

rale, nous perdons de vue les intérêts de la paix et de la sécurité. La Chine est un grand pays asiatique, qui a son mot à dire dans le développement des affaires mondiales. Le désarmement, l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires à des fins non pacifiques l'intéressent au même titre qu'ils intéressent les autres puissances. Aussi, apprend-on parfois que la République populaire de Chine pourrait être invitée à participer aux négociations sur le désarmement, alors qu'il est toujours question de maintenir son gouvernement en dehors des Nations Unies.

199. C'est là une solution à laquelle il est impossible d'avoir recours du fait que le Gouvernement chinois a déjà fait clairement savoir qu'il ne s'engagerait pas dans de telles négociations tant que son droit légitime d'occuper le siège de la Chine aux Nations Unies ne lui serait pas reconnu.

140. Il est un autre domaine non moins important qui demeure fermé à la Chine; celui des activités des institutions spécialisées. La République populaire de Chine est restée jusqu'ici en dehors d'elles. Or, nous savons bien que des organisations telles que l'UNESCO, la FAO, l'OMS, l'UPU ont été créées pour faciliter les échanges entre les Etats dans des matières qui intéressent au plus haut point la santé, le bien-être, ainsi que le développement harmonieux des peuples appartenant à des pays différents. Peut-on maintenir un état de choses aussi anormal que celui qui persiste du fait que nos portes sont toujours fermées à la République populaire de Chine?

141. Si certains ont des griefs à adresser à la République populaire de Chine, mieux vaut qu'ils le fassent en sa présence afin qu'elle puisse y répondre. Si des décisions sont par la suite adoptées en ce qui concerne de telles plaintes, elles seront opposables à la République populaire de Chine. Ainsi un travail constructif aura été accompli de notre part.

142. Telles sont les raisons qui incitent ma délégation à voter en faveur du projet de résolution présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques [A/L.395].

143. M. CHAGDARSUREN (Mongolie) [traduit du russe]: L'ordre du jour de l'Assemblée générale comprend aujourd'hui une importante question exigeant d'urgence une solution. Il s'agit de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

144. La délégation de la République populaire mongole a exposé son point de vue à ce sujet, aussi bien à la précédente session de l'Assemblée générale qu'au cours de la discussion générale à la présente session. Nous voulons souligner à nouveau qu'une solution très prompte et positive de cette question servira à renforcer l'autorité et à accroître l'efficacité de l'Organisation ainsi qu'à consolider la paix générale dans le monde, à assurer la sécurité des peuples et à développer la collaboration internationale.

145. Treize années se sont déjà écoulées depuis que la République populaire de Chine est devenue un Etat souverain, indépendant, populaire et démocratique. Au cours de ces années, la République populaire de Chine a réalisé d'immenses succès dans la transformation socialiste de son économie et de sa culture. Le peuple de Chine, avec ses millions et millions d'habitants adonnés à une activité créatrice pacifique pour assurer l'épanouissement et le progrès de leur patrie,

est étroitement intéressé au maintien et à la consolidation de la paix en Asie et dans le monde entier.

146. La République populaire de Chine poursuit une politique de coexistence pacifique avec des Etats de structure sociale et politique différente.

147. Sa politique étrangère pacifique et son rôle toujours grandissant dans la vie internationale recueillent la reconnaissance et l'appui de nombreux Etats d'Afrique et d'Asie et d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies. La République populaire de Chine a été l'un des promoteurs de la Conférence de Bandoung^{6/}. En 1955, elle a proposé de créer une zone dénucléarisée dans la région de l'Extrême-Orient et de l'Océan Pacifique, proposition qui a été largement appuyée par tous les peuples pacifiques.

148. Les représentants de la République populaire de Chine, participant activement aux Conférences de Genève en 1954 et en 1961-1962, ont grandement contribué au rétablissement de la paix dans l'Asie du Sud-Est et en particulier au règlement pacifique de la question du Laos.

149. La Chine populaire est résolument en faveur de la liquidation complète du système honteux du colonialisme et en faveur de l'indépendance des peuples et des pays coloniaux; elle appuie chaleureusement la juste lutte des peuples asservis d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine contre le colonialisme et l'impérialisme; elle apporte également une assistance économique aux pays peu développés qui ont récemment conquis leur liberté nationale et défendent leur indépendance politique et économique.

150. A l'heure actuelle, il est un fait historique irréfutable, c'est qu'il n'existe qu'une seule Chine: la République populaire de Chine, laquelle est pleinement fondée à exiger le rétablissement de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies.

151. Et pourtant, la place qui lui revient de droit à l'Organisation est occupée illégalement par la clique de Tchchang Kai-shek, que le grand peuple chinois a rejetée depuis longtemps. Il est déplorable que de nombreux représentants d'Etats Membres de l'Organisation, contre leur propre volonté et depuis plus de 10 ans, tolèrent la présence dans tous les organes des Nations Unies des prétendus "représentants" du fantôme américain de Taïwan.

152. Je souligne une fois de plus que seul le Gouvernement de la République populaire de Chine représente les nombreux millions de Chinois. La participation des représentants de cette grande nation contribuerait dans une large mesure à faire adopter par les Nations Unies des décisions constructives au sujet des très graves problèmes internationaux qui mettent en cause le maintien de la paix et la sécurité des peuples et, notamment, en ce qui concerne la solution d'un problème aussi important que celui du désarmement général et complet.

153. L'opinion publique internationale est en grande partie fermement d'avis que l'absence du représentant légitime de la République populaire de Chine à l'Organisation est en contradiction avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et porte un sérieux préjudice à la bonne marche et à l'efficacité des travaux de l'Organisation elle-même.

^{6/} Conférence tenue du 18 au 24 avril 1955.

154. Méconnaître plus longtemps les droits inaliénables de la République populaire de Chine à l'Organisation, c'est violer délibérément la Charte des Nations Unies, c'est faire fi des droits de plus de 650 millions de Chinois qui représentent le cinquième de la population du globe.

155. Cette situation devient encore plus intolérable du fait que les Etats-Unis d'Amérique s'obstinent à perpétuer indéfiniment l'occupation de l'île de Taïwan, d'où ils menacent sans cesse la sécurité de la République populaire de Chine ainsi que la paix et la sécurité en Extrême-Orient.

156. Le concept ridicule de l'existence de "deux Chines" que nous exposent certains représentants et qui ne facilite en rien la solution du problème est là pour faire le jeu de l'impérialisme américain.

157. Taïwan est une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine. La solution de la question liée à la situation créée à Taïwan est une affaire purement intérieure de la Chine et ni les Etats-Unis, ni aucun autre Etat n'ont le droit de s'en mêler. Pour ce qui est du concept des "deux Chines", ce n'est là qu'une tentative maladroite pour conserver aux Etats-Unis le droit d'occuper Taïwan en tant que base militaire et maintenir la clique de Tchang Kai-shek à l'Organisation des Nations Unies. Tout le monde sait que les droits inaliénables de la Chine sur l'île de Taïwan ont été confirmés par les déclarations du Caire et de Potsdam et par l'accord sur la capitulation du Japon, après la seconde guerre mondiale.

158. L'opinion publique mondiale attend de la présente session de l'Assemblée générale une action substantielle pour régler positivement les problèmes internationaux mûrs pour une solution; dans cet ordre d'idées, la question du rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'Organisation se pose avec une acuité particulière.

159. Le Gouvernement de la République populaire de Chine avait déjà, en 1949, dans l'exercice de ses droits souverains, posé officiellement à l'Organisation des Nations Unies la question de la représentation de la Chine [A/1123]. Depuis lors, ce gouvernement a demandé à maintes reprises l'expulsion des gens de Tchang Kai-shek de tous les organes des Nations Unies. Cette juste revendication du Gouvernement de la République populaire de Chine a été fermement appuyée par de nombreux pays.

160. Cependant, en raison de leurs visées agressives, certaines puissances occidentales, les Etats-Unis en tête, persistent à empêcher la solution de cette question. Pourquoi cela? Parce que la structure de l'Etat en République populaire de Chine ne leur plaît pas. Cette politique d'agression des milieux dirigeants

des Etats-Unis s'est manifestée de nouveau dans les actes de provocation sans précédent commis ces jours-ci mêmes contre Cuba. Quel droit les impérialistes des Etats-Unis ont-ils de dicter leur volonté aux pays dont les peuples ont choisi, de leur plein gré, la voie du progrès et de la prospérité? Nous ne prendrons jamais notre parti de cette violation flagrante des principes élevés de la Charte des Nations Unies.

161. Certains représentants d'Etats, membres des blocs militaires d'agression, se sont référés dans leurs interventions aux différends de frontières entre la République populaire de Chine et l'Inde, cela pour détourner l'attention de l'Assemblée du fond de la question. Notre délégation estime que les différends de frontières entre la République populaire de Chine et l'Inde sont une question qui relève avant tout de leurs compétences respectives. Nous espérons que ces différends seront réglés par des moyens pacifiques, par voie de négociations.

162. Nous connaissons déjà les manœuvres auxquelles ont recours les représentants de certains Etats dans le but d'obtenir que l'Assemblée générale remette encore une fois à plus tard la solution de la question du rétablissement des droits de la Chine populaire à l'Organisation. Comme aux sessions précédentes, ils cherchent à prouver que la question doit être tranchée à la majorité des deux tiers. Nous nous opposons à cette façon de trancher la question.

163. La délégation de la République populaire mongole a déclaré à la précédente session:

"La question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies n'est pas celle de l'admission d'un nouveau Membre, mais c'est bien une question de procédure, celle de la reconnaissance des pleins pouvoirs des représentants de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies; c'est une question qui, aux termes du règlement intérieur de l'Assemblée générale, doit être réglée à la majorité simple." [1077ème séance, par. 169.]

164. Cela étant, la délégation de la République populaire mongole appuie entièrement le projet de résolution présenté par la délégation soviétique et déclare que l'heure est venue d'expulser les gens de Tchang Kai-shek de tous les organes des Nations Unies et d'inviter les représentants de la République populaire de Chine à occuper le siège de la Chine à l'Organisation et dans tous les organes des Nations Unies.

165. A notre avis, l'Assemblée générale, en adoptant cette solution, ferait triompher la raison et la justice.

La séance est levée à 17 h 57.